

## La facture sociale 2016

### 1. Introduction

En préambule, il y a lieu de rappeler que la facture sociale est l'un des volets de la péréquation et découle de la loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010.

Si le but de l'ensemble du système péréquatif est certainement louable, il convient de veiller à ce que ce dernier n'affecte pas la solvabilité des communes contributrices. Les explications ci-après ainsi que les deux tableaux et deux graphiques vous permettront de suivre l'évolution de la facture sociale depuis 2011, date à laquelle a eu lieu la dernière bascule de points d'impôts entre le canton et les communes.

En date du 8 septembre 2017, M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat et Chef du département de la santé et de l'action sociale, a fait parvenir à l'ensemble des communes vaudoises le décompte définitif de la facture sociale 2016.

Année	Budget * (en millions CHF)	Décompte final (en millions CHF) + progression	Différence facturée (en millions CHF)	Contribution extraordinaire de l'Etat
B2018	771			
B2017	735			
2016	704	741 (+4.3%)	37	
2015	676	710 (+6.8%)	34	
2014	645	665 (+4.2%)	20	
2013	620	638 (+10.1%)	18	
2012	577	580 (+4.3%)	3	(31.5)
2011	532	556	24	

\* Budget annoncé avant la facturation des acomptes

Le 27 octobre 2017, le Conseil d'Etat a annoncé que le montant provisionnel pour la facture sociale 2018 s'élèvera à CHF 771 millions.

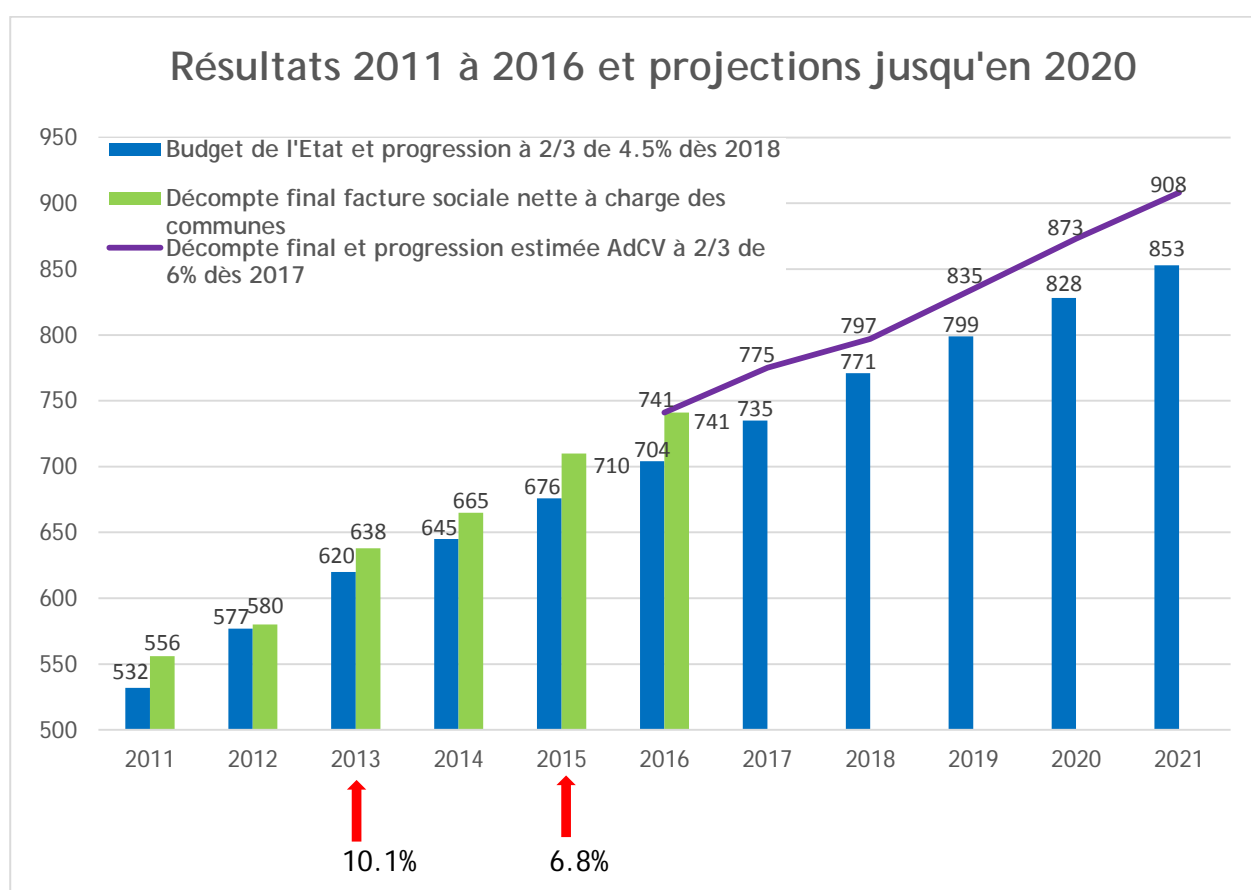
Le budget 2017 était estimé à CHF 735 millions environ alors que les chiffres réels 2016 sont déjà à CHF 741 millions. Depuis 3-4 ans le budget du Conseil d'Etat est systématiquement inférieur de CHF 20 à 40 millions aux chiffres réels constatés après le

boucllement des exercices, ce qui crée des difficultés pour les autorités communales lors de la clôture des comptes.

## 2. Quelle est la progression réelle et prévisionnelle de la facture sociale ?

Lors des négociations financières entre l'Etat et les communes de juillet 2013, il a été convenu d'établir une courbe de référence concernant l'évolution de la facture sociale dans les années à venir. Cette courbe prévoyait une évolution moyenne de 4,5 % par an, sur la base d'un coût présumé de CHF 618 millions pour 2013.

En réalité, force est de constater que nous arrivons finalement à une moyenne de 6%.



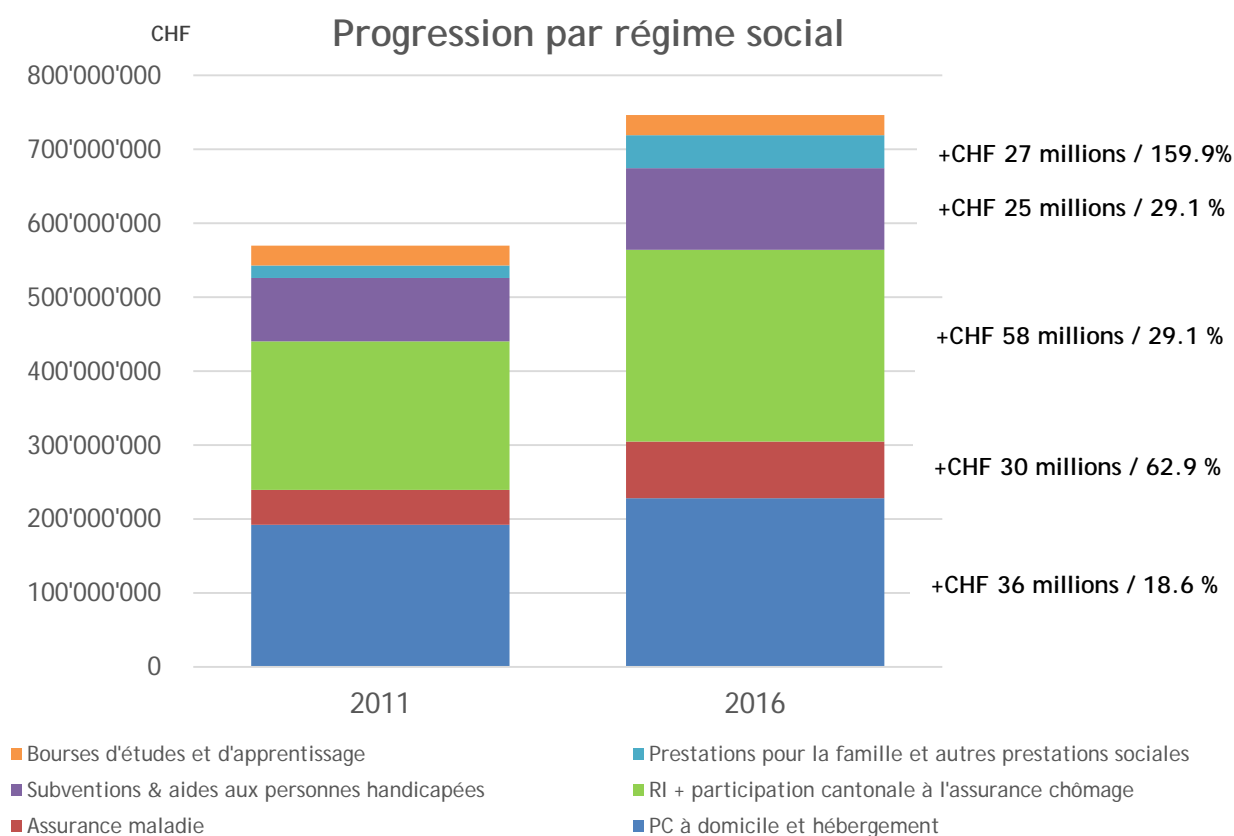
Selon les projections du Conseil d'Etat, la participation des communes à la facture sociale devait atteindre un montant d'environ CHF 828 millions à l'horizon 2020. En fait, la facture atteindra très probablement CHF 873 millions et même CHF 908 millions en 2021 si la progression des chiffres reste constante.

### 3. Quels sont les éléments qui composent la facture sociale et comment évoluent-ils ?

Le graphique ci-dessous illustre les secteurs qui ont une influence primordiale sur la progression de la facture sociale.

En comparaison des années 2011 et 2016, les subsides à l'assurance-maladie affichent une progression de 62.9% et la participation à l'assurance chômage et au RI représente 29.1% d'augmentation. La forte évolution de la participation à l'assurance chômage et au RI est doublement inquiétante car dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la loi sur les Prestations complémentaires (PC Familles) est entrée en vigueur. Donc, nous assistons à une double progression à la fois des coûts liés au RI mais aussi des PC Familles.

S'ajoute à cela que la récente décision d'augmenter les subventions sur l'assurance-maladie ainsi que la mise en œuvre du volet social de RIE III en septembre 2018 alourdiront encore le montant de la facture sociale adressée aux communes.



#### 4. Conclusion

Lors de la signature de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV en 2013, le Canton a annoncé que son effort financier en faveur des communes se monterait à CHF 752 millions jusqu'en 2020.

Année	Budget (en millions CHF) + progression à 2/3 de 4.5% dès 2018	Décompte final (en millions CHF) + progression à 2/3 de 6 % dès 2016	Différence (en millions CHF)
E2021	853	908	55
E2020	828	873	45
E2019	799	835	36
B2018	771	797	26
B2017	735	775	40
2016	704	741 (+4.3%)	37
2015	676	710 (+6.8%)	34
2014	645	665 (+4.2%)	20
2013	620	638 (+10.1%)	18
2012	577	580 (+4.3%)	3
2011	532	556	24

**Total différence depuis 2013 = CHF 311 millions**

Force est de constater que l'effort financier du Canton est érodé par la progression de la facture sociale et qu'en fin de compte, le « cadeau » fait aux communes sera nettement inférieur aux 752 millions promis à l'horizon 2021 (-CHF 311 millions).

Dès la publication des résultats 2017, votre Comité en fera l'analyse et vous tiendra informés de l'évolution des chiffres de la facture sociale. Ces évolutions sont sources de préoccupations pour notre association et nos membres, dès lors vous pouvez compter sur la détermination de l'AdCV pour le suivi de ce dossier.

Cette question de la facture sociale pourra peut-être également trouver une réponse au travers de la révision complète de la péréquation intercommunale, dite facture étant un des éléments clés du fonctionnement actuel de la péréquation dans notre Canton.